

N°637 – 26/01/2023

## Retraites : 64 ans c'est toujours non !

Notre mobilisation le 19 janvier a été massive ! Plus d'un million de personnes ont dit NON à cette réforme parce qu'elle est INJUSTE et BRUTALE ! Malgré cette forte mobilisation, le gouvernement ne change pas et ne souhaite pas revenir sur les 64 ans. Pire, il se targue d'avoir été élu pour appliquer cette réforme !

**Parce que c'est injuste pour les salariés qui ont commencé à travailler tôt,**

**Parce que c'est injuste pour ceux qui ont des carrières modestes,**

**Parce que la pénibilité n'est pas reconnue,**

**Parce que cela va renforcer les inégalités hommes-femmes,**

**Parce qu'il n'y a pas de problème drastique de financement,**

**MOBILISONS-NOUS ENCORE !**

**LE MARDI 31 JANVIER à Épinal : Place Foch à 14h00**

Pensez à envoyer votre [déclaration d'intention de grève](#) avant samedi 28 janvier minuit.

D'autres solutions sont possibles ! **Je soutiens la mobilisation intersyndicale et je m'oppose à cette réforme : « Je signe la pétition »**

**RÉFORME DES RETRAITES**

**NON AUX 64 ANS !**

[La pétition « Non aux 64 ans »](#)

## Carte scolaire

Suite au groupe de concertation concernant la carte scolaire de la semaine dernière, nous avons décidé de mener une action en intersyndicale. En effet, un allègement du nombre des 45 ETP a été demandé auprès du Recteur lors du CSA Académique.

Voici la déclaration lue lors du CSA Académique du 25 janvier. [La déclaration](#)

Un nouveau projet devrait être proposé à l'issue du CSA SD\* de lundi 30 janvier 2023.

## Revalorisation : personne ne doit être oublié !

Le 24 janvier s'est tenue la première concertation relative à la revalorisation des rémunérations sur le volet dit « socle ». Il s'agit ici de revalorisation inconditionnelle et pour tous. Le second volet dit « pacte » fait l'objet d'une autre concertation.

635 millions sont prévus au budget 2023 pour les mesures « socle » de revalorisation, ce qui représente 1,9 milliards en année pleine. Pour le Sgen-CFDT le budget proposé n'est pas anecdotique. C'est un montant conséquent, mais qui ne suffira pas à combler la très forte attente des collègues, renforcée par un contexte inflationniste et une communication présidentielle d'augmentation inconditionnelle de 10%.

« 20 ans de décrochage des rémunérations des enseignants, 10 ans de blocage du point d'indice ; c'est peu de dire que ces discussions sont attendues. » [Lire la suite de l'article](#)

## Évaluations en CM1 : pour quoi faire ?

Le Ministre a annoncé la mise en place à la rentrée prochaine d'évaluations pour tous les élèves de CM1, sur le modèle de celles déjà en vigueur pour d'autres niveaux. Pour le Sgen-CFDT, il aurait fallu commencer par s'interroger sur le sens de celles qui existent déjà... [Lire la suite](#)

## Intervention des professeurs des écoles au collège: non merci !

Vouloir confier des heures de soutien à des professeurs des écoles au collège, c'est mal connaître la réalité du travail des enseignant.e.s du premier degré. Une fois de plus, les annonces du Ministre semblent hors sol et provoquent malaise et colère dans les salles des maîtres. L' intervention des professeurs des écoles au collège pose questions et est peu crédible. [Lire la suite](#)

## Annonces du Ministre sur le 1er degré: quels objectifs ?

Mi janvier, le ministre a fait des annonces concernant le premier degré et la nécessité de renforcer les fondamentaux. Pour le Sgen-CFDT, ces annonces sont détachées de la réalité des enseignant.e.s et illustrent (une fois de plus) le manque de confiance envers les personnels. [Lire la suite](#)

## Détachement auprès d'une administration ou d'un établissement public ou dans le monde associatif- année scolaire 2023/2024

Une note de service parue au BO n° 3 du 19 janvier 2023 précise pour l'année scolaire 2023-2024 les règles spécifiques et les procédures applicables au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale relevant du MENJ, notamment vers les administrations et établissements publics relevant d'autres ministères, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux, ainsi qu'auprès d'organismes privés dans le cadre d'une mission d'intérêt général ou de recherche, du secteur associatif. [En savoir plus](#)

## Affectation des personnels dans les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre – année scolaire 2023/2024

La présente note de service parue au BO n° 3 du 19 janvier 2023 a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures à des postes de personnels enseignants, d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, administratifs, techniques, sociaux et de santé dans les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Les candidats déposeront leur candidature, accompagnée des pièces justificatives, sur l'application Amandor-MEN, à l'adresse : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/Amandor-MEN>. La date limite de saisie des candidatures est fixée **au 3 février 2023**. [La note de service](#)

## Actualités CFDT

Disponible sur internet depuis 2004, **le guide des pensions**, conçu par la CFDT-Retraitées, connaît un franc succès. Depuis la présentation de la réforme des retraites par la Première ministre, **sa consultation bat tous les records !**

En **66 fiches pratiques**, cet ouvrage, accessible en ligne sur le site de l'Union confédérale des retraités, permet de répondre à un maximum de questions que se posent les actifs et les retraités. Il constitue surtout une mine d'informations pour les salariés et les agents publics qui souhaitent préparer leur retraite. [Le guide](#)

## Les nouvelles instances

**CSA-SD\*** : Il s'agit du **Comité Social d'Administration Spécial Départemental** (qui succède au CTSD, Comité Technique Spécial Départemental). Il est présidé par le Dsden et comprend dix représentants des personnels. Il est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département. C'est-à-dire ce qui relève du collectif (alors que la CAPD traite des situations individuelles).

**CDEN\*\*** : Il s'agit du **Conseil Départemental de l'Education Nationale**. Il est présidé par le préfet et comprend des représentants : de la Dsden (dont le Dsden), des collectivités locales (département, communes), des personnels, des parents d'élèves, des DDEN. Il peut être consulté sur **toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département**

## Bons plans

♦ **Des histoires d'art 64** : des évocations artistiques (48 vidéos) autour d'oeuvres mythiques, décalées, classiques ou contemporaines, proposées par J-P Mercé, conseiller pédagogique départemental Arts Plastiques 64 à destination des élèves de CE-CM ! [Le lien](#)

♦ **latroussedesmaîtresses** : un blog proposant de nombreuses ressources pour les CM dans tous les domaines. [Le lien](#)

♦ **Une base de données sur les dinosaures** : *DinosaurPictures.org* propose des illustrations réalistes de haute qualité de dinosaures et d'autres créatures anciennes : plus de 1300 espèces classées avec illustrations, noms, lieux de vie pour chaque espèce. [Le lien](#)

♦ **Carte CEZAM : Les cartes 2023 sont en vente au Sgen-CFDT** au tarif de 8.50 € pour les adhérents au Sgen, 4.50 € pour leur conjoint et 17 € pour les personnes non adhérentes au Sgen-CFDT. N'hésitez à nous contacter. Le site de CEZAM <https://www.cezam.fr/cezam>



**Restons en contact: SGEN-CFDT  
Vosges**

**Pour contacter les représentants du personnel :**  
Etienne ZINT, Isabelle ARTIGUE, Sonia  
PETETIN, Hervé LUCHIER, Damien  
KNIBIEHLY.

[88@sgen.cfdt.fr](mailto:88@sgen.cfdt.fr)

[4, rue Aristide Briand](#)

BP 334 88008 EPINAL CEDEX

03 29 82 00 82 ou 06 76 07 27 88

Adhésion: [Bulletin d'adhésion](#)

**Se syndiquer :**

**C'est nécessaire et c'est utile !**

Se syndiquer, c'est **un acte volontaire et individuel** qui concrétise la volonté de chacun d'être acteur et de ne pas simplement subir ses conditions de travail.

Il permet de s'organiser dans la durée pour: réfléchir et peser sur les différents dossiers, être accompagné dans ses démarches, se défendre ou aider des collègues exposés à l'autoritarisme ou autre agression ... Le Sgen-Cfdt envoie à chacun une information qu'il espère de qualité ; il en appelle à la responsabilité de chacun pour transformer sa sympathie en adhésion. **Rejoignez-nous !**

